

Maria Alessandra Bilotta
***Nouvelles considérations sur un manuscrit toulousain
du Décret de Gratien reconstitué***

[A stampa in *Le livre dans la région toulousaine et ailleurs*, Actes de Atelier du Réseau toulousain d'études médiévales (Toulouse, Université de Toulouse II Le Mirail, Maison de la Recherche, 30 mai 2008), a cura di Sophie Cassagnes-Brouquet, Michelle Fournié, Toulouse 2010, pp. 73-83 © dell'autrice - Distribuito in formato digitale da "Reti Medievali", www.biblioteca.retimedievali.it].

Nouvelles considérations sur un manuscrit toulousain du *Décret de Gratien* reconstitué*

Maria Alessandra BILOTTA
Université de Pise

*Mon Diaman, que tenc car,
Vuelh de ma chanso pregar
Qu'a Toloza la.m retraya.
Peire Raimon de Toulouse*

En avril 2008, nous avons publié plus d'une vingtaine de feuillets enluminés (fig. 1, 2), appartenant primitivement à un même manuscrit, probablement toulousain, du texte du *Décret de Gratien* avec la *glossa ordinaria* de Bartolomeo da Brescia, datant des premières décennies du XIV^e siècle, et qui sont parvenus au début du XX^e siècle dans quelques unes des collections d'art les plus prestigieuses d'Europe et des États-Unis¹. L'ensemble des folios actuellement repérés appartient à la deuxième section du manuscrit du *Décret* de Gratien, celui des trente six *Causae*, à partir de laquelle on a pu reconstituer une partie de la structure matérielle et textuelle².

Gratien, juriste ecclésiastique de Bologne où il a probablement enseigné à l'Université, est cité entre 1130 et 1140 et c'est vers 1140 qu'il a constitué le *Décret* (*Decretum*) que l'on désigne de son nom : un recueil et une analyse des textes

* Au seuil de cet article, nous tenons à remercier tout spécialement Marie-Thérèse Gousset, qui n'a cessé de nous guider et de nous encourager dans nôtres recherches sur l'enluminure languedocienne et toulousaine du XIV^e siècle, ainsi que Pierre-Yves Le Pogam pour ses précieuses suggestions. Nous tenons à remercier aussi François Avril, Alison Stones, Joël Chandelier, Sophie Cassagnes-Brouquet, Michelle Fournié, Marco Palma, Hiromi Haruna Czaplicki, François Bordes et Véronique Lamazou-Duplan.

¹ M. A. BILOTTA, *Le Décret de Gratien. Un manuscrit de droit canonique toulousain reconstitué*, «Art de l'enluminure», n° 24, mars – avril – mai 2008.

² Les *Causae* repérées jusqu'à maintenant sont : I, II, III, V, VI, VII, VIII, XI, XIV, XV, XVIII, XIX, XX, XXII, XXIII, XXV, XXVII, XXVIII, XXIX, XXXII, XXXIII, *Quaestio* IV de la *Causa* XXXIII, XXXIV.

juridiques canoniques qui est devenu l'un des six ouvrages composant le *Corpus* juridique canonique, c'est à dire l'ensemble des textes fondamentaux pour l'enseignement du droit canonique dans les facultés universitaires. Il est divisé en trois parties principales. La première (*Pars I*) est subdivisée en 101 *Distinctiones* dont chacune comprenait des règles et des commentaires (*capitula* et *dicta*) concernant des arguments spécifiques ou des arguments étroitement reliés entre eux. La *Pars II* consiste en trente six *Causae*, c'est à dire des cas juridiques qui décrivaient des situations légales concrètes, chacune étant suivie des questions auxquelles elles se rattachaient. Le *Décret* s'achevait habituellement par une *Pars III*, un traité sur la liturgie et les sacrements intitulé *De consecratione*, subdivisé en cinq *distinctiones* de 396 *capitula*³.

Il est évident que des lacunes considérables existent encore dans le manuscrit du *Décret* reconstitué et ce travail avait donc aussi le but immédiat de faciliter la recherche et l'identification d'autres feuillets appartenant au même volume qui pourraient se trouver sur le marché de l'art ou dans d'autres collections publiques ou privées. En effet, très récemment, nous avons eu la chance de repérer un autre feuillet enluminé tiré du même manuscrit, comportant au *recto* la partie finale de la *Causa XXX* (fig. 3) et au *verso* le début de la *Causa XXXI* (fig. 4), aujourd'hui conservé dans une collection particulière en Allemagne.⁴ La *Causa XXX* concerne l'interdiction de se marier quand il existe une étroite relation spirituelle (et les complications à propos de la reconnaissance d'un droit) ainsi que les cas dans lesquels un enfant a été confié par erreur à des parents qui ne sont pas les siens après la messe de baptême ; la *Causa XXXI* traite de l'éventualité qu'une veuve puisse épouser un homme qui l'aurait violée du vivant de son mari et de celle qu'un père puisse obliger sa fille à contracter un mariage sans son accord.

La remarquable similitude des données codicologiques ne laisse aucun doute sur l'appartenance du feuillet au même manuscrit. Le feuillet retrouvé offre en effet à peu de choses près les mêmes dimensions (442x290 mm), la même mise en page à deux colonnes de 49 lignes espacées, la même écriture, une minuscule arrondie, imitant la *rotunda* bolonaise, le même type de réglure à la mine de plomb, et enfin, à l'*incipit* de la *Causa XXXI*, la même décoration peinte et secondaire des autres feuillets du manuscrit que nous avons déjà réunis. La *Causa XXXI* (fig. 5) est illustré de façon assez comparable dans deux autres copies toulousaines antérieures du *Décret* de Gratien : Berlin, Preussischer Staatsbibliothek Kulturbesitz, Ms Ham. 279, f° 185 r° et Ms lat. fol. 4, f° 275 r°.⁵ D'une très bonne qualité d'exécution, ce fragment inédit enrichit notre connaissance du manuscrit du *Décret* ; d'autres trouvailles du même genre devraient permettre, il faut l'espérer, de combler peu à peu les lacunes restantes.

³ Cf. S. L'ENGLE, *The Texts*, in *Illuminating the Law. Medieval Legal Manuscripts in Cambridge Collections*, Catalogue de l'exposition (Cambridge, Fitzwilliam Museum, 3 novembre – 16 décembre 2001), Harvey Miller Publishers, London – Turnhout 2001, p. 12-21, particulièrement p. 16.

⁴ Nous remercions Beatrix Zumbült de la maison Jörn Günther d'Hambourg de nous avoir communiqué les reproductions de ce feuillet.

⁵ Cf. A. MELNIKAS, *The Corpus of the Miniatures in the Manuscripts of Decretum Gratiani*, Roma, Libreria Ateneo Salesiano, 1975 (*Studia Gratiana XVI-XVII*), III, pp. 976, fig. 14, 980 fig. 21.

Mais la reconstitution du manuscrit du *Décret de Gratien* intéresse plus spécialement l'historien puisqu'elle semble apporter une pièce nouvelle à la connaissance de l'histoire des manuscrits enluminés en Languedoc au début du XIV^e siècle ; on reconnaît en effet, dans les champs rose et bleu des *incipit* des *Causae* VI⁶ et XI⁷ (fig. 6, 7), de brèves inscriptions, tracées à la plume et avec aussi le pinceau, qui nous apprennent un nom : à la Causa VI, « Soybret » et plus loin « Soyberti » et à la Causa XI, « Soyberti ». Comme l'inscription à l'*incipit* de la Causa VI (fig. 8) est tracée en une écriture gothique pas calligraphique avec le pinceau à la peinture blanche sur le champ bleu décoré, il est possible de supposer qu'il s'agisse de la signature de l'auteur de la décoration⁸. Mais il est possible aussi de supposer qu'il puisse s'agir du nom d'un ancien possesseur du *codex*. Soybert est en effet le nom de l'évêque et juriste Pierre III qui fut à la tête du diocèse de Saint-Papoul dans la région de l'Aude de 1426 à 1451. Cet évêque étant aussi un professeur de droit, il est tout-à-fait possible qu'il ait possédé un exemplaire du *Décret de Gratien*, qui, de plus, avait été confectionné entre Toulouse et Narbonne⁹.

En effet, bien que le style des initiales et le vocabulaire décoratif propre au miniaturiste du *Décret* renvoient à des modèles de la France septentrionale (dans les pages d'*incipit* de chacune des *Causae* la miniature, suivie de l'initiale ornée, et plus encore la longue tige qui prolonge cette dernière dans la marge voisine, démontrent l'influence des artistes parisiens du moment¹⁰), quelques aspects de l'ornementation (l'artiste excelle aussi dans les compositions purement ornementales garnissant les bas de page et les marges de toutes les grandes divisions du texte), tels que le répertoire des figures grotesques à l'expression hilare posées sur de longs cous filiformes au tracé sinusoïdal, les têtes de cigogne, la surface des fonds des miniatures traités en bandes verticales de diverses couleurs, semblent attester une localisation du manuscrit dans le Sud de la France, plus précisément dans la région toulousaine¹¹.

L'ornementation du manuscrit semblerait pourtant indiquer que l'enlumineur a reçu sa formation dans la capitale languedocienne, où fonctionnait depuis 1229 une florissante université qui se spécialisa de plus en plus, à partir des dernières années du siècle, dans l'enseignement du droit¹². L'utilisation préférentielle de ce genre de motifs

⁶ Paris, Musée Marmottan, Collection Wildenstein, Inv. M 6269/192.

⁷ Princeton, University Art Museum, inv. y1040.

⁸ Le nom *Soybert* n'est pas cité dans les registres de comptes municipaux toulousains remontant à la première moitié du XIV^e siècle qui nous sont parvenus. Les seules mentions d'enlumineurs ayant travaillé pour les capitouls trouvées dans les registres municipaux pour la première moitié du XIV^e siècle sont : *Peyre Arguier* (1331) ; *Perrot Alauso* (1337) et *G. Marrot* (1343). Nous remercions vivement François Bordes de nous avoir communiqué ces informations.

⁹ Nous remercions Mme Michelle Fournié d'avoir bien voulu nous communiquer ses suggestions sur l'interprétation de ces inscriptions.

¹⁰ Cf. M. A. BILOTTA, *Le Décret de Gratien...op. cit.*, p. 11.

¹¹ Cf. M. A. BILOTTA, *Le Décret de Gratien...op. cit.*, pp. 11–13.

¹² Pour une information sur les origines de l'Université de Toulouse cf. S. GUÉNÉE, *Les Universités françaises des origines à la Révolution*, Paris, Picard, 1982, 122-126 ; C. E. SMITH, *The University of Toulouse in the Middle Ages*, Milwaukee, Marquette University Press, 1958 ; É. DELARUELLE, *L'Université de Toulouse à la fin du XIII^e siècle*, dans *Les Universités du Languedoc au XIII^e siècle*,

paraît en effet spécifique des manuscrits d'origine toulousaine entre la fin du XIII^e et le début du XIV^e siècle¹³. Il semble aussi que l'enlumineur ait réalisé l'entière ornementation peinte du manuscrit du *Décret*, puisque le décor de la section restituée du manuscrit, de facture homogène, peut être attribué à une seule et même main¹⁴.

Les visages grotesques aux faces lunaires, souvent ornés de cheveux affilés, et les têtes de cigogne qui tiennent souvent dans leur bec des cercles ou des boules d'or, plantés au sommet d'un long cou filiforme et sinueux ou plissé comme un ressort, sont, en fait, des motifs décoratifs tellement diffusés dans la production de la miniature d'origine toulousaine qu'ils en sont devenus une marque incontestable et durable.

On en trouve des témoignages dans les manuscrits suivants : le *Speculum Judiciale* de Guillaume Durand, datable des environs de 1300, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale de France (ms. lat. 4258, f^o 74 v^o), provenant du Collège de Foix à Toulouse¹⁵ ; les fragments d'un bréviaire de chœur, datable entre 1300 et 1310, conservés respectivement à Paris (Bibliothèque nationale de France, ms. Nouv. acq. lat. 2511¹⁶, f^o 101 r^o, 133r^o, 18 v^o), à Baltimore (Walters Art Gallery, W. 130¹⁷) et à Londres (Londres, British Library, ms Add. 42132¹⁸) ; une Bible, datable également

Toulouse, 1970, *Cahiers de Fanjeaux*, n°5, pp. 109-115; H. GILLES, *L'enseignement du droit en Languedoc*, *ibid.*, pp. 204-229, en particulier pp. 210-213; J. VERGER, *Jean XXII et Benoît XII et les universités du Midi*, dans *La papauté d'Avignon et le Languedoc 1316-1342*, Toulouse, 1991, *Cahiers de Fanjeaux*, n°26, pp. 199-219; H. GILLES, *Université de Toulouse et enseignement du droit*, SEDUSS, 1996.

¹³ Les caractéristiques propres à la miniature toulousaine des XIII^e et XIV^e siècles commencent à être précisées. Cf. M. RUSIUS, *L'illustration du Décret de Gratien dans l'enluminure toulousaine au XIV^e siècle*, thèse de doctorat de 3^e, histoire de l'art, Paris IV Sorbonne, 1986-1987 (ouvrage inédit) ; U. KUNDER, « Notice du manuscrit Cod. Bibl. 2^o 8 », dans *Die Gotischen Handschriften der Württembergischen Landesbibliothek Stuttgart*, I, *Vom späten 12. bis zum frühen 14. Jahrhundert*, C. SAUER et U. FADER (ÉD.), Stuttgart, Harrassowitz, 1996, pp. 181-185, fig. 366-375; F. AVRIL, « Un élément retrouvé du bréviaire choral W. 130 de la Walters Art Gallery : le ms. N. a. lat. 2511 de la Bibliothèque nationale de France », *The Journal of the Walters Art Gallery*, n°55/56, 1997/1998, pp. 123-134; H. HARUNA-CZAPLICKI, *Les manuscrits enluminés exécutés pour Bertrand de Castanet, évêque d'Albi de 1276 à 1308, et la production du livre à Toulouse aux alentours de 1300*, Thèse de doctorat soutenue à l'Université de Toulouse II – Le Mirail en 2006 (travail inédit) ; EAD., « Le décor des manuscrits de Bernard de Castanet et l'enluminure toulousaine vers 1300 », *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, t. LXVIII, 2008, sous presse.

¹⁴ Cf. M. A. BILOTTA, *Le Décret de Gratien... op.cit.*, p. 8.

¹⁵ F. AVRIL, « Un élément retrouvé du bréviaire choral W. 130... art cit. », p. 130 fig. 13, p. 131.

¹⁶ Cfr. F. AVRIL, *Notice n° 229*, dans *L'Art au temps des rois maudits. Philippe le bel et ses fils (1285-1328)*, Catalogue de l'exposition (Paris, Galeries nationales du Grand Palais, 17 mars – 29 juin 1998), Paris, Editions de la Réunion des musées nationaux, pp. 329-330; ID., « Un élément retrouvé du bréviaire choral W. 130 ...art. cit. », pp. 123-134, en particulier p. 126 fig. 5, p. 127 fig. 8, p. 128 fig. 10.

¹⁷ L. RANDALL, *Medieval and Renaissance Manuscripts in the Walters Art Gallery*, I, *France, 875-1420*, Londres – Baltimore, John Hopkins University Press – Walters Art Gallery, 1989, n° 60, fig. 124, 125.

¹⁸ A. STONES, *Amigotus and his colleagues: a note on script, decoration, and patronage in some southwestern French manuscripts c. 1300*, dans O. KRESTEN – F. LACKNER (éd.), *Régionalisme et internationalisme. Problèmes de paléographie et de codicologie du Moyen Âge*. Actes du XV^e Colloque du Comité International de Paléographie Latine (Vienne, 13-17 septembre 2005), Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 2005, pp. 235-256.

entre 1300 et 1310, possédée à la fin du XIV^e siècle par Jean de Cardaillac qui fut patriarche d'Alexandrie et archevêque de Toulouse puis donnée à la cathédrale Saint Étienne, actuellement conservée à la Württembergische Staatsbibliothek de Stuttgart (Cod. Bibl. 2° 8¹⁹, f° 310 v°) ; un *Décret de Gratien* contemporain, déjà cité, conservé à la Staatsbibliothek Preussischer Kulturbesitz de Berlin (Ms. lat. fol. 4, f° 179 v°²⁰).

De même, les figures monstrueuses qui habitent les anses des initiales de certains folios du *Décret* (*Causae* III, XV, XXII, XXVIII, XXIX, XXXIV), au cou filiforme annelé occupant tout l'espace disponible avec leur queue qui donne naissance à une tige en spirale à feuilles trilobées, appartiennent à une typologie diffuse dans le milieu toulousain du XIII^e et du XIV^e siècles, comme le démontre le fragment déjà cité d'un bréviaire de chœur conservé à la Bibliothèque nationale de France (Nouv. acq. lat. 2511²¹, f° 39v°, 18v°, 117r°, 69r°) et un autre *codex* toulousain de la *Légende dorée* de Jacopo da Varazze, datable du même intervalle d'années, aujourd'hui à la Biblioteca Apostolica Vaticana (Reg. lat. 534²², f° 28r°) dans lesquels se retrouvent les mêmes figurines occupant les anses de nombreuses initiales.

Une autre référence pour la localisation stylistique des folios est la présence dans les fonds de certaines des miniatures (*Causae* III, V, VI, VIII, XIII, XVIII, XIX, XXII, XXIX, XXXI) de bandes verticales de couleurs différentes : cela a contribué à la localisation du manuscrit dans l'ambiance toulousaine justement parce que dans les manuscrits qui y sont produits, la surface des fonds n'est pas uniforme, comme c'est le cas en revanche pour ceux qui sont enluminés à Paris et à Bologne, mais subdivisée, dans la plus grande partie des cas, en bandes verticales juxtaposées dans de larges carrés, chacune étant parsemée de motifs ornementaux différents de l'un à l'autre et formant une sorte d'échiquier. Cette particularité, qui se développe à partir de la fin du

¹⁹ Cf. U. KUNDER, *Notice du manuscrit Cod. Bibl. 2° 8* cit.; F. AVRIL, *Notice n° 230*, dans *L'Art au temps des rois maudits. Philippe le bel et ses fils (1285-1328)*, Catalogue de l'exposition (Paris, Galeries nationales du Grand Palais, 17 mars-29 juin 1998), pp. 330-332 ; F. AVRIL, *Un élément retrouvé du bréviaire choral W. 130* cit., p. 129 fig. 11 ; C. SAUER, *Studium, Lektüre, Andacht. Zur Handschriftenproduktion im 13. Jahrhundert. Eine Ausstellung der Württembergischen Landesbibliothek Stuttgart*, Stuttgart, Württembergische Landesbibliothek, 1996, pp. 28-29 ; F. MANZARI, *La miniatura ad Avignone al tempo dei papi (1310-1410)*, Modena, Franco Cosimo Panini, 2006, p. 28.

²⁰ Cf. F. AVRIL, *Un élément retrouvé du bréviaire choral W. 130* cit., p. 130 fig. 14 ; A. MELNIKAS, *The Corpus ... op. cit., distincito I*, fig. 60; *Causae* XV fig. 22; XVI fig. 25; XIX fig. 31; XX fig. 25; XXI pl. II; XX pl. II; XXIII fig. 18; XXIV fig. 17; XXV pl. III; XXVI pl. IV; XXVII pl. 20; XXVIII pl. 14; XXIX pl. I; XXX pl. I; XXXI fig. 21; XXXII fig. 20; XXXIII, fig. 16; XXXIV fig. 15; XXXV fig. 22; XXXVI fig. 19; *De consecratione* pl. II; M. RUSIUS, *L'illustration du Décret de Gratien... op. cit.*, vol. I, pp. 264-266, fig. 81, 90, 107, 108, 112, 113; A. STONES, *Gothic Manuscripts, 1260-1320 (A Survey of Manuscripts Illuminated in France)*, sous presse. Nous remercions vivement Alison Stones d'avoir bien voulu nous communiquer en épreuve son texte de parution imminente.

²¹ Cf. F. AVRIL, « Un élément retrouvé du bréviaire choral W. 130... art. cit. », p. 130, p. 128 fig. 9 et 10, p. 127 fig. 7, p. 125 fig. 3.

²² P. CHERUBINI, *Notice n° 65*, dans *Maria Vergine, Madre, Regina. Le miniature medievali e rinascimentali*, Catalogue de l'exposition (Rome, Biblioteca Vallicelliana, décembre 2000 – février 2001), Milano, Centro Tibaldi, 2000, pp. 404-407; ID., *Un manoscritto occitanico della Legenda aurea con note di bottega in volgare (Reg. lat. 534)*, «Miscellanea Bibliothecae Apostolicae Vaticanae», 13, 2006, pp. 119-166

XIII^e siècle, se maintient dans les manuscrits toulousains au cours du XIV^e siècle et ne se rencontre qu'assez rarement dans le Nord de la France.

Les miniatures de ce *Décret*, qui révèlent les dons de narrateur de l'artiste, appartiennent dans leur ensemble encore, du point de vue iconographique, à un type d'illustration propre aux manuscrits bolonais et du Midi de la France. Il est caractérisé par l'accent mis sur le rôle de l'autorité ecclésiastique, contrairement à ce qui apparaît à Paris où, dans l'illustration des manuscrits juridiques, une plus grande importance est donnée au rôle de l'autorité civile²³.

Ce qui contribue à définir le contexte de l'enlumineur des illustrations du *Décret de Gratien* est la confrontation de ces dernières avec une autre illustration vraiment très semblable, surtout par l'ensemble des visages des personnages, sur le frontispice (f° 108 r°, fig. 9) d'une copie du sixième livre des *Décrétales de Clément V* avec les gloses de Giovanni d'Andrea, initialement localisée à Avignon²⁴ et récemment restituée à un cercle de production toulousaine²⁵, datable autour de 1320 et aujourd'hui conservée à la Biblioteca Civica Queriniana de Brescia (Ms B I 1).

De fait, il semble possible de déceler entre les deux manuscrits une étroite parenté qui permet d'identifier la même main dans les *Décrétales* de Brescia²⁶. Similaire apparaît la mise en scène architecturale des épisodes, vivants et bien construits, enveloppées dans des structures architectoniques élaborées. Encore plus semblables sont les visages, les attitudes et les gestes aimables des protagonistes. Les coloris frais et vigoureux, mais jamais heurtés, environnent les personnages d'une atmosphère limpide et lumineuse.

Dans les deux manuscrits, il est possible de reconnaître le même climat gothique qui apparaît évident dans des formules comme l'allongement longiligne des personnages, l'accentuation de leur consistance plastique, ou encore l'intérêt que le délicat narrateur apporte à la structuration des visages, l'attention permanente pour le dessin des doublures de fourrure des manteaux et même des motifs décoratifs des simples tentures qui servent de fond.

Le fait que la main du même artiste apparaisse dans un manuscrit de droit dont l'écriture est également de main méridionale donne du poids à l'hypothèse de son activité dans un centre du Midi languedocien, probablement dans une ville universitaire comme Toulouse qui était alors l'un des principaux centres

²³ Cf. F. AVRIL, Notice n° 234, dans *Les fastes du Gothique. Le siècle de Charles V*, Catalogue de l'exposition (Paris, Galeries nationales du Grand Palais, 9 octobre 1981 – 1^{er} février 1982), Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux, 1981, p. 289.

²⁴ Cf. R. SEMIZZI, Notice n° 36, dans *Tesori miniati. Codici e incunaboli dei fondi antichi di Bergamo e di Brescia*, Catalogue d'exposition (Bergamo, Palazzo della Ragione, 3 mars – 1 mai 1995), Brescia, Monastero di S. Giulia, 18 mai – 16 juillet 1995), Milano, Silvana Editoriale 1995, pp. 121-123.

²⁵ Cf. F. MANZARI, *La miniatura ad Avignone...* *op. cit.*, p. 42; A. STONES, *Gothic Manuscripts, 1260-1320...* *op. cit.*

²⁶ Cf. M. A. BILOTTA, *Le Décret de Gratien ... op. cit.*, pp. 14-15.

d'enseignement du droit dans le sud-ouest de la France, où les ateliers s'étaient fait une spécialité dans la production de manuscrits de droit civil²⁷.

L'intervention de l'enlumineur du *Décret* reconstitué se reconnaît aussi dans un groupe de manuscrits dont font partie, outre les *Décrétales* de Brescia, deux autres exemplaires des *Décrétales* vraisemblablement languedociens remontant à la même période, l'un à la Bibliothèque Municipale d'Amiens (Ms 371²⁸ ; fig. 10), l'autre à la Badischen Landesbibliothek de Karlsruhe (Aug. Perg. I²⁹ ; fig. 11), situés autrefois à Bologne et récemment replacés dans l'ambiance toulousaine³⁰ : on y retrouve les mêmes assonances chromatiques, les encadrements architecturaux, la caractérisation des visages, les motifs du répertoire décoratif. L'essentiel de l'activité de cet enlumineur semble donc s'être déroulé en terre d'oc. Les localisations différentes proposées pour des *codices* qui partagent le même langage figuratif s'expliquent pour le fait que de telles œuvres sont le produit d'une culture complexe, dans laquelle convergent des influences et des sollicitations d'origines diverses. Les folios étudiés semblent donc faire partie d'un groupe de manuscrits, manifestement sortis du même atelier, caractérisés par une bonne homogénéité stylistique et iconographique et par un langage formel influencé par des éléments de diverses origines, qui trahissent la production d'une officine spécialisée et d'une ambiance artistique culturellement ouverte et vivace.

À ce même groupe stylistique appartient encore un Missel, très raffiné, conservé à la British Library (Ms Additional 17006³¹), datable de l'aube du quatorzième siècle et réalisé dans la région, entre Toulouse et Narbonne³². La décoration du Missel, que l'on peut considérer comme le chef de file du groupe, est le produit du travail de trois enlumineurs, dont le plus intéressant est l'auteur de deux somptueuses miniatures de pleine page (f^o 130v–131 ; fig. 12) qui semblent avoir été réalisées dans la même ambiance de production que les illustrations des *Décrétales* et du *Décret de Gratien* que nous venons de citer. Il s'agit d'un missel qui a été confectionné à l'instigation de

²⁷ Cf. F. AVRIL, *Manuscrits*, dans *L'art au temps des rois maudits. Philippe le Bel et ses fils*, Catalogue de l'exposition (Paris, Galeries nationales du Grand Palais, 17 mars-29 juin 1998), Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux, 1998, p. 256.

²⁸ Cf. A. STONES, *Gothic Manuscripts, 1260-1320 ...op. cit.*

²⁹ E. J. BEER, *Initial und Miniatur: Buchmalerei aus neun Jahrhunderten in Handschriften der Badischen Landesbibliothek*, Bâle, Feuermann-Verlag, 1965, n° 52, pp. 48-49, pl. 86.

³⁰ Cf. A. STONES, *Gothic Manuscripts, 1260-1320... op. cit.*

³¹ Sur ce manuscrit, voir *Catalogue of Additions to the Manuscripts in the British Museum in the Years MDCCCXLVI – MDCCCXLVII*, Londres, Printed by Order of the Trustees, 1864, repr. 1964, 345–346 ; J.-P. SUAÛ, *L'iconographie du Christ et de la Vierge dans le vitrail gothique méridional (vers 1280 – vers 1360)*, thèse de doctorat, histoire de l'art, Paris X Nanterre, 1983, p. 213, fig. 397 ; A. STONES, *Amigotus and his colleagues... op. cit.*, p. 238.

³² Pour la localisation du Missel de Cogeux entre Toulouse et Narbonne voir A. STONES, *Amigotus and his colleagues ... op.cit.*, p. 243 n. 63.

l'abbé Auger de Cogeux (en charge de 1279 à 1308³³) pour la chapelle de Saint Barthélémy³⁴ de l'abbaye de Sainte-Marie de Lagrasse dans la région de l'Aude³⁵.

Le style du manuscrit reconstitué du *Décret de Gratien* et celui du Missel de Cogeux sont apparentés et montrent que nous avons affaire à des enlumineurs de même langage stylistique. Alison Stones, à qui nous sommes redevable d'un certain nombre d'indications données ici, rattache stylistiquement au même ensemble deux autres manuscrits : une Bible, datant des années vingt du quatorzième siècle, aujourd'hui à la Bibliothèque Royale de Bruxelles (Ms 9157³⁶) et une *Summa super Decretum Gratiani*, conservée à la Biblioteca Capitolare de Vérone (Ms CXCIV ; fig. 13), transcrite par Jean de Limoges en 1317 et récemment située dans la production toulousaine³⁷.

Comme l'a montré Hiromi Haruna Czaplicki, un détail de la décoration secondaire semble intéressante de considérer : la crinière bouclée d'un lion peint dans la marge droite du folio 1r° du manuscrit de Vérone (fig. 14) se retrouve similaire dans la barbe bouclée du Saint Jacques le majeur du Maître de Rieux (fig. 15), provenant du couvent toulousain des Cordeliers, aujourd'hui au Musée des Augustins de Toulouse (Inv. Ra 555 I)³⁸.

³³ Sur l'abbé Auger de Cogeux voir A. MAHUL, *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne*, II, Carcassonne, 1859, pp. 207-459.

³⁴ Sur la chapelle de Saint Barthélémy à Lagrasse voir M. DURLIAT, *La chapelle de l'abbé Auger à Lagrasse*, in *Hommage à André Dupont. Etudes languedociennes*, Montpellier, Fédération Historique du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon, 1974, pp. 127-135.

³⁵ Sur l'abbaye de Lagrasse voir M. DURLIAT – D. DROCOURT, *L'abbaye de Lagrasse*, dans *Congrès Archéologique*, Paris, Société française d'archéologie, 1973, 104-122, fig. 14, 15; C. PAILHÈS, « Le rayonnement de l'abbaye de Lagrasse de 1100 à 1270 », dans *Les moines noirs (XIII^e-XIV^e siècle)*, Toulouse, 1984, *Cahiers de Fanjeaux*, n°19, pp. 65-89; J. BLANC, « Une abbaye en réforme : Lagrasse, de la fin du XIII^e à la fin XIV^e siècle », dans *Les moines noirs... op. cit.*, pp.91-116.

³⁶ M. DE WINTER, *La Bibliothèque de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (1364-1404). Etude sur les manuscrits à peintures d'une collection princière à l'époque du « style gothique international »*, Paris, 1985, Documents, études et répertoires publiés par l'Institut de Recherche et d'Historie des Textes, pp. 197 – 200, n° 5, fig. 79, 81, 82; F. MANZARI, *La miniatura ad Avignone... op. cit.*, p. 42. Sur le manuscrit de Bruxelles voir aussi G. DOGAER – M. DEBAE [éd. par], *La Librairie de Philippe le Bon: exposition organisée à l'occasion du 500^e anniversaire de la mort du duc*, Catalogue de l'exposition (Bruxelles, Bibliothèque Albert 1^{er}, 9 septembre-12 novembre 1967), Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, 1967, n° 1; P. COCKSHAW, *Manuscrits à peintures du IX^e au début du XV^e siècle*, Catalogue de l'exposition (Bruxelles, Bibliothèque royale Albert 1^{er}, Chapelle de Nassau, 16 février – 9 mars 1985), Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, 1985, n° 33; J. HAMBURGER, *The Rothschild Canticles*, New-Haven – Londres, Yale University Press, 1990, p. 51, fig. 101; H. HEGER – I. HLAVÁČEK – G. SCHMIDT – F. UNTERKIRCHER [éd. par], *Die Wenzelsbibel. Vollständige Faksimile-Ausgabe de Codices Vindobonenses 2759-2764 der Österreichischen Nationalbibliothek Wien. Kommentar*, Graz, Akademische Druck – u. Verlagsanstalt, 1998 (*Codices selecti*, 70); V. Sekules, *Gothic Art*, Oxford, Oxford University Press, 2001, p.184, fig. 133.

³⁷ Cf. A. STONES, *Gothic Manuscripts, 1260-1320... op. cit.*

³⁸ Nous remercions amicalement Hiromi Haruna Czaplicki de nous avoir signalé cette comparaison. Sur le sculpteur Maître de Rieux, voir : M. PRADALIER-SCHLUMBERGER, *Toulouse et le Languedoc : la sculpture gothique XIII^e-XIV^e siècle*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1998, en particulier pp. 209-258.

La décoration peinte de ces manuscrits semble donc être essentiellement le fait d'une équipe d'artistes, vraisemblablement de formation toulousaine, qui a travaillé dans la région entre Toulouse, Carcassonne et Narbonne³⁹. Un autre fragment inédit (fig. 16), réapparu sur le marché de l'art et récemment acquis par la Bibliothèque Municipale de Toulouse, s'approche de ce groupe puisque son décor marginal comporte un répertoire de figures grotesques similaire à celui du Missel de Cogeux : il s'agit d'un *bifolio* (fig. 16, 17) aux initiales décorées, appartenant primitivement à un manuscrit, probablement réalisé dans la région toulousaine, contenant une partie du texte du *Liber Sextus* du pape Boniface VIII⁴⁰. Qu'il s'agisse d'une œuvre exécutée dans la même ambiance apparaît clairement : c'est bien la même conception du décor marginal que dans les manuscrits cités antérieurement (fig. 18, 19). Ce dernier fragment démontre pourtant la considérable diffusion du répertoire de figures drôlatiques propres au Missel de Cogeux et aux autres manuscrits du groupe.

La comparaison du manuscrit du *Décret de Gratien* avec ces différents manuscrits, et tout spécialement avec le Missel de Cogeux, l'œuvre la plus considérable du groupe, permet de préciser quelque peu les racines stylistiques de l'enlumineur du *Décret* dont la carrière, probablement itinérante, semble s'être partagée entre Toulouse, Carcassonne et Narbonne. En effet que celui-ci ait été formé dans l'un des nombreux ateliers de l'aire linguistique occitane entre Toulouse et Narbonne, région dont la production ne se confond pas avec celle des autres foyers artistiques français contemporains, son vocabulaire ornemental, son répertoire de drôleries, ainsi que son style vigoureux et savoureux, en témoignent abondamment.

Le style de cet artiste révèle en lui un émule du plus raffiné enlumineur des miniatures à pleine page du Missel de Cogeux, dont il partage le même graphisme élégant dans le traitement de la figure humaine et le même sens du drapé. Fidèle imitateur du maître principal du Missel de Cogeux, il ne parvient cependant pas à traduire le mouvement et les expressions avec la même habileté. Le lien étroit qui existe entre l'œuvre de notre enlumineur et les œuvres qui lui sont apparentées ouvre des perspectives nouvelles sur l'ampleur de l'influence gothique septentrionale dans le Languedoc et à Toulouse, influence dont le milieu franciscain et dominicain semble aussi avoir favorisé la propagation⁴¹. Comme nombre des artistes languedociens de sa génération, cet enlumineur apparaît clairement influencé par le style de l'Île-de-France. Le style essentiellement linéaire et d'une exécution quelque peu desséchée s'inscrit en effet dans la tradition graphique instaurée dans les ateliers languedociens

³⁹ Cf. A. STONES, *Some Secular Illustrated Manuscripts in Cambridge Collections*, dans S. PANAYOTOVA (éd.), *The Cambridge Illumination. The Conference Papers*, Londres – Turnhout, Harvey Miller Publisher, 2007, pp. 139-150.

⁴⁰ Nous remercions Alison Stones d'avoir bien voulu discuter avec nous de la relation de ce fragment avec ce groupe de manuscrits et avec la production languedocienne de la même époque. Sur ce fragment voir M. A. BILOTTA, *Nuovi materiali per lo studio della produzione miniata tolosana: il ritrovamento di un bifolio staccato proveniente da un Liber Sextus del XIV secolo*, « Segno e testo », 2009, sous presse.

⁴¹ L. AYRES, *Bibbie italiane e bibbie francesi: il XIII secolo*, dans V. PACE – M. BAGNOLI (éd.), *Il Gotico europeo in Italia*, Naples, Electa, 1994, pp. 361-374 ; M. A. BILOTTA, *Le Décret de Gratien... op. cit.*, p. 20 ; EAD., *Nuovi materiali per lo studio della produzione miniata tolosana op. cit.*

depuis la première moitié du XIV^e siècle sous l'influence de l'enluminure gothique. Toutefois, la présence de nombreux éléments décoratifs inspirés de l'enluminure parisienne, les pages enluminées par l'artiste *Décret* reconstitué présentent une saveur méridionale accusée et une indéniable originalité.

Comme l'a justement remarqué François Avril⁴², une des caractéristiques de cet enlumineur est la combinaison, à l'intérieur d'un même tableau enluminé, de fonds diaprés de couleurs contrastées (rose et bleu), souvent mi-parti avec un fond or, et l'usage fréquent de fonds or rehaussés de motifs dessinés au pinceau blanc. Une tonalité également particulière et rare est la couleur pois cassé (vert mélangé de jaune) que l'on relève pour le manteau du personnage agenouillé de l'illustration de la *Causa XXVIII*⁴³ (fig. 20) du *Décret de Gratien* reconstitué, et que l'on retrouve dans d'autres miniature du même manuscrit comme, par exemple, dans l'illustration de la *Causa XXXIV*⁴⁴ (le manteau de l'évêque). La liberté du dessin, sobre et épuré, la clarté des compositions réduites aux éléments narratifs essentiels, confèrent à ces peintures des caractères spécifiques que l'on ne saurait confondre avec ceux d'aucune autre région. Les superstructures architecturales qui abritent les scènes trahissent en revanche une certaine contamination de l'artiste par l'enluminure italienne⁴⁵. Ainsi, le travail de cet enlumineur apporte-t-il un aperçu révélateur des diverses tendances artistiques qui coexistaient à Toulouse au début du XIV^e siècle, parfois au cœur du même atelier.

Le foyer artistique toulousain a donc su s'affirmer et servir, comme celui d'Avignon, de contrepoids méridional à l'hégémonie parisienne ; à partir de la fondation de l'université, en 1229, il semble qu'il ait existé dans la Ville Rose un rapport de proximité entre les diverses expériences de décoration textuelle, reliées d'un côté aux écoles épiscopales et aux centres monacaux et abbatiaux et de l'autre aux produits de quelques *scriptoria* laïcs formés en ville en réponse à la demande croissante de livres de la part des facultés universitaires. Au XIV^e siècle, l'enluminure toulousaine connaît un regain remarquable, la ville devenant quasiment une métropole⁴⁶ et un point d'introduction du pouvoir royal dans le Languedoc, accentuant par conséquence sa vocation cosmopolite (grâce à la présence de l'université, qui drainait à Toulouse une multitude d'intellectuels italiens, français, anglais et

⁴² F. AVRIL, Notices des folios M. 36A et M. 36B, dans le *Catalogue des manuscrits de la Collection du Musée Calouste Gulbenkian de Lisbonne*, sous presse; nous remercions particulièrement François Avril, qui établit actuellement ce catalogue, de nous avoir communiqué les notices de ces deux folios du manuscrit du *Décret de Gratien*.

⁴³ Lisbonne, Musée Calouste Gulbenkian, M 36B.

⁴⁴ New York, Collection particulière (antérieurement, New York, Collection Lehmann, M 37) ; cf. M. A. BILOTTA, *Le Décret de Gratien... op. cit.*, pp. 64–65.

⁴⁵ Cf. M. A. BILOTTA, *Le Décret de Gratien... op. cit.*, p. 19.

⁴⁶ Toulouse abrite au début du XIV^e siècle environ 35 000 habitants, ce qui la place parmi les vingt premières cités d'Europe ; cf. P. WOLFF, *Histoire de Toulouse*, Toulouse Privat, 1974, p. 162; M. A. RUSIUS, *L'illustration du Décret de Gratien... op. cit.*, pp. 19-31.

espagnols⁴⁷) et son originalité entre les influences croisées venues de la France du Nord, d'Italie et de Catalogne.

Compte tenu de la nature juridique et liturgique de ces manuscrits, il semble possible de supposer que cet ensemble de *codices* a très probablement vu le jour dans un atelier spécialisé particulièrement dans la transcription et l'illustration de textes juridiques, travaillant au moins en partie pour l'université de Toulouse et également lié à des institutions ecclésiastiques et à des professeurs universitaires. À son niveau, notre artiste apparaît bien comme un enlumineur apprécié au sein du groupe. Si son identité reste encore à préciser, son œuvre constitue sans doute un important témoin de l'enluminure toulousaine de la première moitié du XIV^e siècle.

⁴⁷ Cf. H. GILLES, *Les professeurs de droit canonique à l'université de Toulouse au XIV^e siècle*, dans *L'Église et le droit dans le Midi (XIII^e -XIV^e s.)*, Toulouse, 1994, *Cahiers de Fanjeaux*, n° 29, pp. 268-289.